

Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Vision

En matière d'éducation, l'élève, l'étudiante ou l'étudiant est au cœur de toutes les actions du Ministère. Son personnel travaille en étroite collaboration avec ceux et celles qui partagent sa mission éducative, dans le respect de leurs responsabilités respectives. Tous les acteurs du système d'éducation sont résolument orientés vers la réussite.

En matière de loisir et de sport, les interventions du Ministère visent l'ensemble de la population. C'est par une synergie autour de la promotion et de l'accessibilité de la pratique de loisirs et de sports dans un cadre sécuritaire, ainsi que par le développement de l'excellence sportive, que le Ministère prévoit améliorer le taux d'activité de la population québécoise.

Enjeu

Un système de formation flexible, répondant aux besoins particuliers des élèves et axé sur la réussite de tous et toutes

Une formation professionnelle et technique et une formation continue valorisées par la société, répondant aux besoins variés des jeunes et des adultes et adaptées aux réalités du marché du travail actuel et futur

Un système d'enseignement supérieur capable de soutenir la compétition dans le contexte nord-américain

Un développement régional soutenu par des services éducatifs de qualité

L'engagement de la population dans un mode de vie physiquement actif

Une prestation de services de qualité et des relations intensifiées avec nos partenaires

Orientations

Renouveler l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue

Consolider l'enseignement supérieur en concertation avec nos partenaires

Contribuer au développement des régions

Promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisirs et de sports dans un cadre sain et sécuritaire

Améliorer notre prestation de services et nos relations avec nos partenaires

Axes d'intervention et objectifs

De nouvelles conditions favorisant la réussite

- 1.1** Dès 2006, augmenter de 1 h 30 min par semaine le temps d'enseignement au primaire, afin de faciliter l'enseignement de l'éducation physique, de l'anglais, langue seconde, et des arts.
- 1.2** Dès 2006, intégrer l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au 1^{er} cycle du primaire.
- 1.3** À compter de 2007, offrir de nouveaux parcours de formation au secondaire.
- 1.4** À compter de 2007, rehausser les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES).
- 1.5** Dès 2006, améliorer l'encadrement de la profession enseignante.
- 1.6** D'ici 2008, compléter le cycle de révision ministérielle des programmes d'études du secondaire.
- 1.7** D'ici 2008, soutenir la mise en œuvre du Programme de formation de l'école québécoise au secondaire.
- 1.8** D'ici 2007, réaliser le plan de mise en œuvre de la Politique d'évaluation des apprentissages.
- 1.9** D'ici 2008, soutenir la mise en œuvre des changements apportés par le Règlement sur le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.
- 1.10** D'ici 2008, soutenir les commissions scolaires afin d'améliorer l'accès des élèves à des ressources littéraires et documentaires variées et à des lieux de lecture structurés.

L'aide aux élèves, aux parents, aux enseignantes et aux enseignants

- 1.11** D'ici 2008, apporter soutien et conseil aux organismes scolaires pour améliorer l'encadrement et l'accompagnement des élèves de même que l'aide aux parents, aux enseignantes et aux enseignants.
 - 1.11.1** Inciter les organismes scolaires à mettre en œuvre des initiatives d'aide aux devoirs, de mentorat, de dépistage précoce et de promotion de saines habitudes de vie.
 - 1.11.2** Favoriser, dans les commissions scolaires, la mise en œuvre de l'approche *École en santé* dans leurs établissements.

Le soutien aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

- 1.12** D'ici 2008, s'assurer de la mise en œuvre d'interventions visant la réussite des élèves dans les écoles ciblées et situées en milieu défavorisé.
- 1.13** D'ici juin 2007, évaluer l'application de la Politique de l'adaptation scolaire et suivre de façon continue l'évolution des taux d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les classes ordinaires.
- 1.14** D'ici 2008, poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et en faire le bilan.

La valorisation de la formation professionnelle et technique auprès des jeunes et de leur famille

- 2.1** D'ici 2008, porter à plus de 50 p. 100 le taux de perception favorable des jeunes et des parents à l'égard des métiers et des techniques.
- 2.2** D'ici 2008, accroître la proportion de jeunes de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle en faisant passer leur taux d'accès de 16,6 p. 100 à 20 p. 100.

La révision et l'actualisation des programmes

- 2.3** Compléter, en 2005, le cycle de révision ministérielle des programmes d'études professionnelles et techniques selon l'approche par compétences.
- 2.4** À compter de 2006, réduire les délais d'actualisation des programmes de formation professionnelle et technique à moins de douze mois.
- 2.5** D'ici 2008, analyser et revoir les programmes de formation professionnelle qui présentent de faibles taux de diplomation.

L'éducation des adultes et la formation continue

- 2.6** D'ici 2008, réaliser 90 p. 100 des mesures du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue afin de développer, au Québec, une culture d'apprentissage tout au long de la vie.

L'organisation de l'enseignement collégial

- 3.1** D'ici 2008, en collaboration avec les partenaires, accroître la capacité d'adaptation des collèges face aux défis nouveaux.
- 3.2** D'ici 2008, assurer un soutien aux collèges pour accroître le taux de diplomation et raccourcir le délai d'obtention du diplôme.

La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement universitaire

- 3.3** D'ici 2008, développer, avec les universités, différents moyens d'action qui assurent l'accessibilité et le maintien d'une qualité concurrentielle de l'enseignement universitaire québécois.

Le soutien à la recherche

- 3.4** D'ici 2007, définir, avec les universités, le statut de l'étudiant chercheur.

L'aide financière aux études

- 3.5** Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des étudiantes et des étudiants du Québec.

L'offre de services éducatifs en région

- 4.1** D'ici 2008, créer des conditions favorables au maintien des services éducatifs dans les régions qui connaissent une forte décroissance.
 - 4.1.1** Expérimenter le recours aux technologies de l'information et de la communication dans au moins treize commissions scolaires.
 - 4.1.2** Assurer un soutien particulier aux commissions scolaires et aux collèges éloignés des grands centres.
 - 4.1.3** Accorder un soutien particulier aux universités en région.
- 4.2** D'ici 2008, favoriser le rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique dans toutes les régions.

Le partenariat régional

- 4.3** Dès 2005, amorcer les travaux visant à mettre en oeuvre le développement de l'école communautaire, en collaboration avec nos partenaires, de manière que les établissements d'enseignement primaire et secondaire deviennent le pôle des services offerts aux jeunes et à leur famille.
- 4.4** Améliorer la complémentarité des services offerts aux élèves et à leur famille par le système scolaire, en partenariat avec le réseau de la santé et des services sociaux.

La promotion de l'activité physique, du loisir et du sport

- 5.1** D'ici 2007, contribuer à augmenter la participation de la population à des activités physiques, récréatives et sportives.
- 5.2** Favoriser une pratique sécuritaire et éthique du loisir et du sport.
- 5.3** Contribuer à améliorer les résultats qu'obtiennent les Québécoises et les Québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales.
- 5.4** D'ici 2007, soutenir davantage l'engagement bénévole en matière de loisir et de sport.

La qualité des services rendus aux citoyennes et aux citoyens

- 6.1** S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé chez les citoyennes et les citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère.
- 6.2** D'ici 2008, implanter les choix ministériels en matière de modernisation.
 - 6.2.1** D'ici 2006, redéfinir le processus d'évaluation des programmes ministériels et mettre en œuvre les nouvelles orientations.
 - 6.2.2** Élaborer un plan de gestion de la main-d'œuvre qui tienne compte du développement des compétences et du transfert de la connaissance et de l'expertise.
 - 6.2.3** Réviser nos mécanismes d'encadrement au regard de la gestion immobilière dans la perspective d'établir de nouveaux partenariats et de réduire les coûts.

La qualité et la disponibilité de l'information

- 6.3** D'ici 2008, contribuer au développement du gouvernement en ligne.
 - 6.3.1** Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère.
 - 6.3.2** Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère.
 - 6.3.3** Développer les assises du portail de l'éducation.
- 6.4** Poursuivre la publication annuelle d'indicateurs permettant d'appuyer les établissements d'enseignement dans leur exercice de reddition de comptes.

La collaboration entre le Ministère et ses partenaires

- 6.5** S'assurer, de façon continue, d'un niveau élevé de satisfaction chez les principaux partenaires du Ministère à l'égard de l'efficacité des mécanismes de collaboration dans la gestion du système d'éducation.